



2019/2020

APPEL À COTISATIONS & CANDIDATURES

Qu'est ce que la Caisse des Écoles ?

La principale mission de la Caisse des Écoles est de favoriser l'accès de tous les enfants de la commune, quelles que soient les ressources des familles, à des projets pédagogiques.

Son but est de favoriser le développement et la promotion d'activités scolaires épanouissantes (sorties, achats de livres, de jeux, de supports pédagogiques...).

Qui dirige la Caisse des Écoles ?

Toutes les familles utilisatrices des activités de la Caisse des Écoles qui payent une cotisation annuelle sont "membres sociétaires".

Le Comité de la Caisse des Écoles se compose de 6 membres "de droit" et de 4 membres sociétaires élus, qui peuvent être remplacés pour les votes, par leurs 4 suppléants.

Le Comité définit le montant annuel de la cotisation, et l'utilisation des fonds de la Caisse.

➤ **Les six membres "de droit" sont :**

- le Président : Pierre Hay, Maire,
- les membres du Conseil Municipal élus par délibération pour siéger au Comité : Céline Liorit (Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse), Karine Aubert (Adjointe à la Petite Enfance) et Roselyne Beauvillain (Conseillère Municipale),
- l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la Circonscription (ou son représentant)
- un représentant de l'État : Monsieur Angier.

➤ **Les membres Sociétaires élus (pour une année) sont :**

- Quatre enseignants représentant les 4 écoles publiques, maternelles et élémentaires,
- Quatre suppléants élus parmi les parents candidats (1 par école).

Le siège de la Caisse des Écoles se situe à l'Hôtel de Ville.

Cotisations et élections

- La cotisation pour l'année scolaire **2019/2020** est de **4 €** (limitée à 1 par famille).
- Vous pouvez aussi **faire un don**.
- Le **paiement des cotisations**, de préférence par chèque à l'ordre du Trésor Public, est à remettre à l'enseignant de votre enfant sous enveloppe cachetée et accompagné du coupon ci-dessous, **avant le 27 novembre 2019**.
- Vous pouvez aussi télécharger ce formulaire d'inscription sur www.ville-lamontagne.fr
- Les élections du comité se dérouleront **le 28 novembre 2019 à 17h en Mairie**, lors de l'Assemblée Générale.

Etre membre sociétaire, c'est soutenir les projets pédagogiques des enseignants, afin de permettre aux enfants de s'épanouir dans les différentes activités.

Construisons leur avenir en adhérant à la caisse des écoles.

BULLETIN D'ADHÉSION ET/OU CANDIDATURE

à retourner au plus tard le 27 novembre 2019, à l'enseignant de votre enfant sous enveloppe cachetée

Pour tout règlement par chèque, merci de le libeller à l'ordre du Trésor Public.

Nom Prénom

Adresse

E-mail (pour l'envoi de l'invitation à l'Assemblée Générale) :

Prénom du (des) enfant (s)

J'adhère pour (Rayer la mention inutile) et je règle 4 euros

École Maternelle J du Bellay

École Maternelle M. Gouzil

École Élémentaire J. Verne

École Élémentaire J. Ferry

Je souhaite ajouter un don de euros

Je souhaite me présenter pour l'élection des membres sociétaires suppléants (soumis à cotisation obligatoire)

OUI

Mail _____

Tél. _____

NON